

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du 16 décembre 2021

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports :

1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,34,35,36,37,38,39,40,41,42,43,44,45,46,47,48,49,50,51,52,53,54,55,56,57,58,59,60,61,62,63

La séance est ouverte à 19h08 et levée à 22h40

**Étaient présents :** Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie ETEVENARD, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : Mme Hélène ASTRIC ANSART Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ (à partir du point 6) Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Noiron : M. Claude MAIRE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (Jusqu'au point 61) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoît VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

**Étaient présents en visioconférence :** Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Champoux : M. Romain VIENET Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET François : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Torpes : M. Denis JACQUIN Venise : M. Jean-Claude CONTINI

**Étaient absents :** Mme Anne BIHR Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Besançon : M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, , Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX, Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Chevroz : M. Franck BERNARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Fontain : Mme Martine DONEY La Chevillothe : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Bernard LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY

**Secrétaire de séance :** M. Olivier GRIMAITRE

**Procurations de vote :** F.GALLIOU à C.MAIRE, M-J.BERNABEU à J-P.MICHAUD, H.ALEM à C.LIME, G.BAILLY à M.LEMERCIER, A.BENEDETTO à S.GHARET, P.BILLEREY à O.GRIMAITRE, F.BOUSSO à F.PRESSE, N.BOUVET à A.MARTIN, F.BRAUCHLI à A.POULIN, C.CAULET à J-E.LAFARGE, A.CHASSAGNE à A.TERZO, J.CHETTOUH à M.ZEHAF, P.CREMER à K.BERTAGNOLI, B.CYPRIANI à J-E.LAFARGE, K.DENIS-LAMIT à C.VARET, C.DEVESA à M.ETEVENARD, L.FAGAUT à M.LAMBERT, L.GAGLILOLO à A.POULIN, A.GHEZALI à S.COUDRY, V.HALLER à N.SOURISSEAU, P.C. HENRY à C. VARET, D. HUGUET à F. PRESSE, A. LAROPPE à A. CHAUVET, JE. LOUHKIAR à M. LAMBERT, C. MICHEL à S. COUDRY, MT. MICHEL à N. SOURISSEAU, L.MULOT à C.WERTHE, M.PIGNARD à C.WERTHE, Y.POUJET à N.BODIN, K.ROCHDI à C.BARTHELET, J-H.ROUX à N.BODIN, J.SORLIN à F.BAEHR, S.WANLIN à F.BAEHR, A.BLESSEMAILLE à J.KRIEGER, R.BLAISON à C.MAGNIN-FEYSOT, R.VIENET à C.MAGNIN-FEYSOT, F.BAILLY à O.LEGAIN, C.BOTTERON à M.FELT, V.DRUGE à P.PAYACHE, G.GAVIGNET à C.BARTHELET, F.BERNARD à J-F.MENESTRIER, M.LEOTARD à J-M.BOUSSET, M.DONEY à B.VUILLEMIN, E.BOURGEOIS à D.PARIS, P. OUDOT à G.ORY, J.SIMONDON à B.VUILLEMIN, R.BOROWIK à J-P.JANNIN, H.TRUDET à P.SIMONIN, C.LINDECKER à F.LAIDIE, A.NAPPEZ (jusqu'à la question 5) à Y.GUYEN, P.CORNE à F.TAILLARD, P.PERNOT à F.RACLOT, P.CONTOZ à J-P.JANNIN, L.BERNARD à J-P.MICHAUD, J-M.CAYUELA à D.HUOT, V.FIETIER à D.HUOT, B.LOUIS à F.TAILLARD, A.OLSZAK à P.CHANEY, D.GAUTHEROT à G.ORY, N.DUSSAUCY à J-M.BOUSSET, J.ADRIANSEN à D.LEGAIN, A.BIHR à P.ROUTHIER, L.BARBAROSSA à Y.GUYEN, D.JACQUIN à M.VIPREY, V.MAILLARD à L.ALLAIN, J-M.JOUFFROY à Y.MAURICE, J-C.CONTINI à F.RACLOT.

Délibération n°2021/005961

Rapport n°56 - Pôle de compétitivité - Pôle des Microtechniques – ProPulseur Accélérateur d'innovation-  
Financement 2021 et prorogation du dispositif sur 2022

## Pôle de compétitivité - Pôle des Microtechniques – ProPulseur Accélérateur d'innovation-Financement 2021 et prorogation du dispositif sur 2022

**Rapporteur** : Mme Anne VIGNOT, Présidente

**Commission** : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Mme Frédérique BAEHR, MM. Nicolas BODIN, Benoît VUILLEMIN et Sébastien COUDRY, conseillers intéressés ne prennent part ni au débat ni au vote.

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025	Montant prévu au budget 2021 : 140 000 €
« actions recherche innovation »	Montant de l'opération : 35 000 €

### Résumé :

Propulseur est un des programmes portés par le pôle de compétitivité PMT. Il est constitutif de la feuille de route French Health Tech de GBM et organise à l'échelle de Bourgogne-Franche-Comté un accélérateur d'innovation dans les domaines des technologies de santé (Medtech, Biotech et e-santé) et des SmartSystems.

Depuis sa mise en œuvre, GBM soutient et finance ce programme au titre de sa stratégie de spécialisation dans les microsystèmes et de la santé d'une part, et de sa politique de soutien à l'innovation d'autre part.

Eu égard au bilan intermédiaire 2021 transmis le 1<sup>er</sup> octobre dernier par le PMT, il est proposé de valider le financement de GBM d'un montant de 35 000 € pour l'exercice 2021.

### I - Rappels

Le programme ProPulseur est né en 2018 de la volonté de la communauté régionale de startups, du PMT, de la Région, de GBM et de 2 réseaux bancaires (Crédit agricole et Caisse d'Épargne) de se doter d'un **dispositif régional d'accompagnement expert de startups et de PME innovantes afin d'accélérer la mise sur le marché de leurs produits et de faire monter en compétences les porteurs de projets** à travers un accompagnement individuel et sur-mesure.

Cet accélérateur s'inscrit dans la feuille de route French Tech qui a valu à Besançon d'être intégré dès 2016 au réseau Health Tech national. Le centre de développement Bio Innovation et le Hacking Health y participent également.

Les domaines d'activités des bénéficiaires relèvent des Smart Systems (industrie 4.0, microtechniques, objets connectés), des Medtechs (dispositifs médicaux) et des Biotech (sciences du vivant).

### II - Bilans

A/ Le bilan quantitatif est le suivant :

Au 30/09/2021 et depuis son entrée en phase opérationnelle, l'accélérateur ProPulseur a accompagné **25** sociétés en région dont 12 du Grand Besançon:

- 9 en Smart Systems dont 2 de GBM
- 6 Biotech toutes de GBM
- 10 Medtechs dont 4 de GBM

Sur les 9 premiers mois de l'année 2021, 7 entreprises ont été admises dont 4 de GBM relevant des medtech et biotech.

Le montant des fonds levés directement à travers le programme (Région, BPI, privés) est de 510 K€, 5 levées sont en cours pour une enveloppe d'environ 3 M€.

B/ D'un point de vue qualitatif, il ressort les tendances suivantes :

- **Les porteurs de projet témoignent de l'intérêt du dispositif** : il se traduit par des recrutements, nouveaux contrats, montées en compétences des dirigeants, certifications et levées de fonds.
- **Ce programme irrigue les autres programmes du PMT** en particulier, le programme Interreg Accelere Health d'échanges de bonnes pratiques avec les écosystèmes Lyonnais et suisse, le cluster PMT Santé et son programme d'animation PMT Health, le programme RIPOSTE par un partage d'experts, la labélisation de projets R&D... **Il enrichit aussi l'offre de services technopolitaine sur Besançon et constitue un facteur d'attractivité complémentaire à Bio Innovation et TEMIS Innovation.**
- **Ce programme est source d'attractivité territoriale** : 2 startups de la région lyonnaises (Veinsound et Ennoia) ont rejoint la Région Bourgogne Franche-Comté et 2 entreprises de la Région (Fab'One et DTAMédical) ont migré sur Besançon.
- **Les liens entre les opérateurs et dispositifs d'accompagnement à l'innovation se renforcent à l'échelle régionale et nationale.**  
ProPulseur permet au PMT et aux entreprises de mieux rencontrer les acteurs régionaux de l'innovation (DECA, SATT, UBFC, FEMTO-ST, BPI, Région, sociétés de conseils en innovations, experts, accélérateurs TOASTERLAB, DOCKS NUMERIQUES, Villages By CA, ...).  
Il a pu mailler de nouvelles relations avec des écosystèmes d'innovation nationaux (BPI Deep Tank, Guide des accélérateurs Estimeo / EY, ...) et pris des contacts avec de nouveaux fonds d'investissement (INNOVACOM, RAINMAKERS, SEVENTURE, SOFIMAC,...)

### III - Budget 2021

Initialement budgété à hauteur de 1 670 K€ sur 4 ans (2018 à 2021), le programme ProPulseur a dû être revu à la baisse compte tenu du désistement de co-financeurs publics et privés. Il s'établit désormais à hauteur de 1 380 K€ sur 4 ans, soit 345 K€ en moyenne par an.

EMPLOIS		RESSOURCES	
Frais de personnel	115 000 €	CCA FC	30 000 €
Mission, déplacements	5 000 €	CE BFC	28 500 €
Charges externes	215 000 €	Région BFC	137 500 €
Valorisation des temps-homme	10 000 €	GBM	35 000 €
		Auto-financement	114 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>345 000 €</b>		<b>345 000 €</b>

Au 30/09/2021, il apparaît que le budget 2021 ne sera pas réalisé d'ici la fin de l'année.

Le PMT sollicite donc la Région et GBM pour poursuivre sans contribution financière spécifique, ce programme sur les premiers mois de l'année 2022, le temps pour le PMT de définir une nouvelle version de son programme (2022-2024) et d'en négocier les co-financements avec les partenaires intéressés.

Dans la mesure où la convention cadre passée entre GBM et le PMT court jusque fin septembre 2022, cette demande de prorogation n'appelle aucune décision de la part des instances GBM.

*Mme Frédérique BAEHR (3), MM. Nicolas BODIN (3), Benoît VUILLEMIN (3) et Sébastien COUDRY (3), conseillers intéressés ne prennent part ni au débat ni au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme ProPulseur à hauteur de 35 000 € pour l'année 2021 ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention cadre passée entre Grand Besançon Métropole et le PMT en date du 9 décembre 2019 (avenant annexé au rapport).

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Pour : 108

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseillers intéressés : 12

*\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*



**Avenant n°2 à la convention  
Relative au soutien à l'accélérateur d'innovation « ProPulseur »  
porté par le pôle de compétitivité PMT**

ENTRE

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, dûment habilitée à signer par une délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2021 d'une part,

Et

Le Pôle de compétitivité PMT ou pôle des Microtechniques, représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Laurent DESCHAMPS, d'autre part,

Vu le code général des Collectivités, et notamment son article L 1611-4

Vu la demande d'aide reçue le 1<sup>er</sup> octobre 2021,

Vu la délibération n°4974 du Conseil de Communauté en date du 7 novembre 2019,

Vu la délibération n° XXX du Conseil de Communauté en date du 17 décembre 2020,

Vu la délibération n° XXXX du Conseil de Communauté en date du 16 décembre 2021.

**Exposé des motifs**

Grand Besançon Métropole soutient depuis 2005 la démarche fédératrice des Pôles de compétitivité. Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de la Communauté Urbaine, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire.

Dans la suite de la labellisation French Tech des startups de notre écosystème sur la thématique santé, le pôle de compétitivité PMT a élaboré avec les partenaires publics et privés, un programme d'accompagnement des startups afin d'accélérer leur croissance à l'international, la captation de nouveaux marchés et la recherche de fonds.

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole apporte son soutien, au Programme ProPulseur porté par le pôle de compétitivité « PMT » pour un montant de 35 000€ pour l'année 2021.

Dans la mesure où le programme ProPulseur est pleinement opérationnel depuis deux années et doit faire l'objet d'une révision pour une prochaine période triennale,

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 – Objet de l’avenant**

Selon l’article 3 de la Convention relative au soutien de l’action collective ProPulseur portée par le Pôle des Microtechniques « PMT » (2019-2021), l’abondement de Grand Besançon Métropole doit se faire par simple avenant, en fonction des décisions budgétaires prises par GBM.

**Article 2 – Montant de l’abondement pour l’année 2021**

Grand Besançon Métropole décide de maintenir son soutien au programme Propulseur pour un montant de 35 000 € sous forme de subvention.

**Article 3 - Modalités de versement de la subvention**

Le versement sera effectué dès la signature du présent avenant.

**Article 4 – Autres dispositions**

Les clauses de la convention initiale, non modifiées par le présent avenant, restent applicables dans leur intégralité.

Fait à Besançon, en deux exemplaires le

Pour le Pôle des Microtechniques  
Le Président

Laurent DESCHAMPS

Pour la Communauté urbaine Grand Besançon  
Métropole  
La Présidente

Anne VIGNOT

